

ARRETE DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT

Le Maire de la Commune de BOUSSAY,

- VU** la demande en date du 09/09/2026 par laquelle la société PROGEO CONSEILS
demeurant 8bis place Saint Jacques, BP39609 – 44196 CLISSON CEDEX
- représentée par M. Sébastien LEBOEUF, géomètre-expert,
- demande L'ALIGNEMENT
rue de la Pacauderie, commune de BOUSSAY,
au droit de la parcelle cadastrée K n°293 et de la voie communale appartenant au domaine public
- VU** le code général des collectivités territoriales
- VU** le code de la voirie routière;
- VU** la loi modifiée n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;
- VU** l'état des lieux,

A R R E T E

ARTICLE 1 - Alignement

L'alignement de la voie sus mentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par :

- les points A, B, conformément au plan ci-annexé, dressé par PROGEO CONSEILS.

ARTICLE 2 - Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 - Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Il n'est pas créateur de droit et peut être retiré à tout moment.

Fait à Boussay, le 17 septembre 2026

**Le Maire,
Véronique NEAU-REDOIS**

Copie à :

- Le demandeur pour attribution
- La commune de BOUSSAY pour attribution

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NANTES 6, allée de l'Ile-Gloriette - BP 24111 44041 Nantes Cedex, dans les deux mois à compter de sa notification. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de BOUSSAY





Dressé le 31 août 2026 par :

Le Géomètre-Expert :



PROGEO CONSEILS
Géomètres-Experts

S. LEBOEUF - N. DECHENAU

CLISSON - VALLET - LE LOROUX BOTTEREAU

contact@progeoconseils.com

www.progeoconseils.com

ORDRE des GEOMETRES-EXPERTS n°2012C200001



PROGEO
CONSEILS
Géomètres-Experts



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Sébastien LEBOEUF - Nicolas DECHENAU

contact@progeoconseils.com www.progeoconseils.com

- ☒ Agence de CLISSON 8bis, place Saint Jacques - 44 190 CLISSON 02.40.54.02.30
- ☐ Agence du LOROUX-BOTTEREAU 47, route de Nantes - 44 430 LE LOROUX-BOTTEREAU 02.40.33.81.06
- ☐ Permanence de VALLET 12, boulevard Evariste Dejoie - 44 330 VALLET